

Déclaration du bureau national des retraités du 10 avril 2014

Le bureau national des retraités s'est réuni ce 10 avril au siège de la fédération Force Ouvrière des cheminots.

Il a fait le point sur la situation des retraités et dénonce la dégradation insupportable de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie (logement, accès aux soins, aux maisons de retraites, etc.).

Ainsi, la première mesure de l'application de la réforme des retraites de l'automne 2013 est entrée en vigueur ce 1er avril 2014. Les cheminots pensionnés avec l'ensemble des retraités ne percevront aucune revalorisation ce 1er avril. Celle-ci est reportée au 1er octobre, ce qui fera 18 mois sans revalorisation. D'après le gouvernement, ce sont ainsi 600 millions € d'économies chaque année qui seront pris sur le dos de l'ensemble des retraités.

Dans quelques semaines, les cheminots retraités constateront sur leurs feuilles d'imposition les effets négatifs de la fiscalisation brutale du supplément des 10% pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus.

Comme cela ne lui était pas suffisant, le gouvernement a confirmé les mesures programmées par Sarkozy. Ainsi, de nouveaux retraités sont devenus imposables sans que ceux-ci n'aient pu avoir 1 € de plus sur leur pension, ce qui entraîne la perte d'avantages sociaux dont ils bénéficiaient jusqu'alors.

De plus, les inquiétudes sur le paiement trimestriel des pensions continuent. En effet, voilà la troisième année consécutive que nos pensions sont fractionnées.

Avec l'instauration pour les retraités imposables de la Contribution Additionnelle de Solidarité destinée à l'Autonomie (CASA à 0,3%) non seulement le pouvoir d'achat de ces retraités baisse mais ces fonds sont détournés par le gouvernement pour renflouer le déficit de la Sécurité Sociale.

Le bureau rappelle ses revendications sur ces sujets :

- Abrogation de la CASA,
- Retour à un seul versement trimestriel, en avance, des pensions,
- Réévaluation réelle des retraites et pensions et retour au 1^{er} janvier de l'année.

La remise en cause des facilités de circulation constitue également un sujet de préoccupation des retraités et plus généralement de l'ensemble des cheminots comprenant les réseaux secondaires. En effet, dans la continuité des attaques de l'URSSAF en 2008, c'était le tour de la Cour des Comptes en février dernier. Le président de la SNCF Guillaume Pépy en a profité pour annoncer l'ouverture de discussions sur ce sujet avec les fédérations représentatives.

Le Bureau national des retraités cheminots FO rappelle que les facilités de circulation ont été instituées par le décret-loi du 12 novembre 1938 toujours en vigueur aujourd'hui. Elles contribuent donc au pacte social des cheminots qui ne peut être remis en cause !

La section nationale revendique :

- Le maintien et l'accessibilité sur l'ensemble des trains et TER circulant sur le réseau national (SNCF ou privés),
- L'attribution égalitaire de la carte de 1ère classe pour tous les cheminots, retraités et leurs ayants droits,
- L'obtention des réservations avec dispenses de supplément pour l'ensemble des retraités, pensionnés et ayants droits,
- Pas de remise en cause, ni de limitation des facilités de circulations internationales,
- La mise en place d'un service aux retraités entièrement gratuit (pas de téléphone surtaxé) avec du personnel suffisant et formé.

Dans un tel contexte, le **Bureau national des retraités cheminots FO** considère que la défense de l'intérêt des cheminots passe par la mise en œuvre d'actions revendicatives dans un cadre fédéral et confédéral. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans les actions déjà décidées par les UCR FO, CGT, UNSA et Solidaires qui doivent avoir lieu début juin pour la défense des intérêts de tous les retraités.

Pour la section nationale des retraités, la défense des cheminots retraités passe obligatoirement par l'unité d'action sur des revendications communes de tous les cheminots et de leurs organisations, qu'elles soient représentatives ou non. C'est la condition indispensable de la réussite de l'action revendicative contre les velléités du gouvernement, de la direction SNCF, sans oublier les conseils régionaux qui décident dès aujourd'hui de faire payer les cheminots dans certains cars TER, et déclarent à qui veut les entendre « qu'ils ne veulent plus financer les retraites des cheminots » !

Le bureau national des retraités cheminots FO revendique avec sa Confédération l'abrogation de la loi liberticide dite de représentativité du 20 août 2008 - issue de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME - qui exclut les milliers de cheminots qui se reconnaissent dans la Fédération Force Ouvrière des cheminots.

Il rappelle avec le CCN FO que « la liberté syndicale et la négociation sont les piliers de notre édifice républicain en matière sociale ».

Adopté à l'unanimité

Fait à Paris le 10 avril 2014